

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE PLENIERE

DU

**LUNDI 4 juillet 2022 à 18 HEURES 00**

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

## **ORDRE DU JOUR :**

- 1- PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES
- 2- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR
- 3- CONSTITUTION DES COMMISSIONS
- 4- PRESENTATION DES PROJETS
- 5- QUESTIONS DIVERSES

**Présents :** M. Jacques SEBI Maire, Mme Gonzalez Françoise Maire adjointe à la Petite Enfance et Famille, Mme Marie-Claude Pizutto Maire adjointe à la Solidarité et Cohésion sociale, Mme Nicole Ramé Conseillère à la jeunesse, séjours et CMJ, M. Patrick HERBAUT maire adjoint à la coordination et gestion travaux.

Mlle Amandine ANGLA, Mlle Chloé BAL , M. Matéo BONNEFILLE , Mlle Laura BRUNEL, Mlle Camille DESPLAT, M. Lenny DUMONT MASSIE, M. Samuel GILLES, M. Victor GUILLOU, Mlle Noémie HERTZOG, M. Victor HUANG, Mlle Lucie KRYGIER, M. Mathieu LAROCHE, Mlle Emma MARTINEAU, M. Loïs VERBIGUIE- LEVIEUX, Mlle Pauline VIGUIER.

**Absents excusés :** Mme GARCIA Nathalie maire adjointe en charge des dispositifs éducatifs , M. Alexandre DALET

***LE QUORUM EST CONSTATE ET LA SEANCE EST OUVERTE***

**1- PRESENTATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES**

Rapporteur : Camille DESPLAT

	Prénom	NOM	ADRESSE	Niveau	
1	Amandine	ANGLA	17 bis Chemin du Vieux Moulin	5eme	2 ème mandat (2018-2023)
2	Chloé	BAL	16 rue Toulouse Lautrec	CM1	
3	Matéo	BONNEFILLE	36 rue du Sarlat	CM2	
4	Laura	BRUNEL	6 rue Marie Curie	5ème	
5	Alexandre	DALET-CHAMBON	18 rue du Pastel	6ème	
6	Camille	DESPLAT	12 rue Ampère	CM2	
7	Lenny	DUMONT-MASSIE	18 ter chemin de la Marquette	6ème	
8	Samuel	GILLES	20 rue de la Seillonne	CM1	
9	Victor	GUILLIOU	2 allée du Terlon	5eme	
10	Noémie	HERTZOG	6 rue Suzanne Valadon	CM1	
11	Victor	HUANG	8 rue Maurice Genevoix	CM2	
12	Lucie	KRYGIER	10 rue Marie Curie	CM2	
13	Matthieu	LAROCHE	29 rue Pasteur	6ème	
14	Emma	MARTINEAU	4 allée de l'Hers	5eme	2 ème mandat (2018-2023)
15	Loïs	VERBIGUIE-LEVIEUX	20 rue Lamartine	CM1	
16	Pauline	VIGUIER	14 allée de la Treille	6eme	

**2- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR**

Rapporteur : Amandine ANGLA

Demande d'approbation du règlement intérieur du conseil municipal de jeunes que vous trouverez en annexe 1.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Jeunes décide à l'unanimité :

- d'approuver l'intégration d'un nouveau membre au Conseil Municipal de Jeunes.

**3- CONSTITUTION DES COMMISSIONS**

Rapporteur : Chloé BAL

Dans la commission « Environnement », se présentent :

- Amandine ANGLA
- Chloé BAL
- Camille DESPLAT
- Samuel GILLES
- Noémie HERTZOG
- Victor HUANG
- Lucie KRYGIER
- Loïs VERBIGUIE-LEVIEUX
- Pauline VIGUIER

Dans la commission « Action Bénévole Caritative », se présentent :

- Amandine ANGLA
- Chloé BAL
- Matéo BONNEFILLE
- Laura BRUNEL
- Alexandre DALET-CHAMBON
- Camille DESPLAT
- Lenny DUMONT-MASSIE
- Samuel GILLES
- Lucie KRYGIER
- Emma MARTINEAU
- Loïs VERBIGUIE-LEVIEUX
- Pauline VIGUIER

Dans la commission « Espace pour les Jeunes », se présentent :

- Amandine ANGLA
- Chloé BAL
- Matéo BONNEFILLE
- Laura BRUNEL
- Alexandre DALET-CHAMBON
- Camille DESPLAT
- Lenny DUMONT-MASSIE
- Samuel GILLES
- Victor GUILLIOU
- Noémie HERTZOG
- Victor HUANG
- Lucie KRYGIER
- Matthieu LAROCHE
- Emma MARTINEAU
- Loïs VERBIGUIE-LEVIEUX
- Pauline VIGUIER

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de Jeunes décide à l'unanimité :  
- d'approuver la constitution des commissions.

#### 4- PRESENTATION DES PROJETS

Rapporteur : Matéo BONNEFILLE

Après concertation en réunion, le Conseil Municipal de Jeunes souhaiterait **renouveler** certains projets déjà réalisés lors des précédents mandats comme :

- Menus du restaurant scolaire
- Développer Malpas ou le parcours de santé
- Développer les pistes cyclables

#### COMMISSION ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Loïs VERBIGUIE-LEVIEUX

- Balade Nature : Les membres de la commission environnement souhaiteraient organiser au moins une à deux balades nature dans l'année afin de ramasser les déchets sur les sentiers ou forêt de la commune. Exemple sur les bords de la Sausse il y a beaucoup de déchets que nous pourrions ramasser avec l'aide des Montrabéens lors d'une balade nature.

Les élus du CMJ sont invités à participer à la matinée consacré au ramassage des déchets porté par la municipalité avec les habitants : balade nature du 17 septembre 2022.

D'autres événements portés par le CMJ pourront voir le jour.

Rapporteur : Lenny DUMONT-MASSIE

- Après concertation lors de réunion, et au vu du succès de ce projet, le Conseil Municipal de Jeunes souhaite continuer à participer à l'élaboration de menus du restaurant scolaire afin de découvrir de nouvelles saveurs, de nouveaux goûts avec de nouvelles sauces, assaisonnements, et faire découvrir des aliments que nous ne connaissons pas forcément en fonction des saisons. Nous souhaitons proposer un menu équilibré, de saison au moins une fois par mois.  
Ce projet s'inscrit dans le PEDT alimentation, qui regroupe beaucoup de structure dans la commune.  
Le Conseil Municipal de Jeunes souhaite également renouveler la mise en place de la soupe en hiver avec des légumes frais ainsi que la semaine du goût.
- Menus du collège : Nous avons eu aussi un rendez-vous avec le collège pour participer à l'élaboration des menus à partir de septembre 2022, le collège a accepté notre projet : leur proposer un repas à thème une fois par trimestre. Exemple choix du menus et décor qui va avec, danse et déguisement par niveau au moins à chaque trimestre.  
Voir exemple de menus Annexe 2.

## COMMISSION ACTIONS BENEVOLES

Rapporteur : Lucie KRYGIER

- Partenariat avec le monde associatif : Le Conseil Municipal de Jeunes souhaite s'associer à des associations caritatives afin de les aider à récolter des dons. Exemple nous avons organisé une collecte avec le secours populaire en faveur de l'Ukraine sur la semaine du 22 au 25 mars qui a eu un franc succès auprès des Montrabéens.

Rapporteur : Emma MARTINEAU

- Téléthon : Après concertation en réunion, le Conseil Municipal de Jeunes souhaite participer une nouvelle fois au téléthon organisé par l'association Montrabéenne Pierre Andrée qui se déroulera le samedi 3 décembre 2022.

Pour cela nous voulons aider le téléthon en fabriquant des objets, pâtisseries, cartes de Noël etc....

Toute la recette sera intégralement reversée au téléthon.

## COMMISSION ESPACE POUR LES JEUNES

Rapporteur : Victor HUANG

- Aménagement skate Park à MALPAS : proposition du CMJ de refaire les peintures de la rampe de Skate Park. Nous proposons de faire intervenir l'association LMG pour la réalisation d' un joli graff, nous pourrions également le proposer au Service Jeunes dans le cadre des actions jeunes (chantier jeune).

La proposition est retenue et sera présentée au Conseil Municipal, montant estimé de la collaboration avec LMG : 2000€

Rapporteur : Victor GUILLIOU

- Aménagement d'un espace dédié à la jeunesse : Avec l'extension de l'accent prévue prochainement nous demandons à la municipalité d'envisager un abri extérieur couvert pourvu de bancs et de prises électriques, où les jeunes pourraient se retrouver, afin qu'ils puissent écouter de la musique et exprimer des choses par la danse par exemple, et ou une salle dédiée à la jeunesse encadrée à des heures fixes par des adultes animateurs.

Ce projet pose des questionnements :

Quelle implantation ?

Quelles infrastructures envisagées ?

Sous la responsabilité de personnels d'animation ?

L'idée suscite l'attention des élus présents et sera soumis au Conseil Municipal lors des échanges concernant l'aménagement du « centre bourg » de la ville.

## 5- QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Matthieu LAROCHE

- Proposition du CMJ de faire un pump track voir devis (Annexe 3 , 3bis, 3ter) nous vous proposons 2 devis de modèles différents modulaires (petit et moyen). Il faut également réfléchir à l'emplacement disponible avec un terrain dur type dalle béton ou enrobé.
- L'entreprise Occitanie Sports Loisirs peut également travailler sur un modèle préfabriqué en béton si vous le souhaitez.
- Vous trouverez des photos à la fin de cette note des 2 pump track choisis, Notre choix se porte sur le devis le moins couteux : le pump track speedring Annexe 3 bis

Rapporteur : Alexandre DALET-CHAMBON

Qu'est-ce qu'un pump track ?

Un pump track est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virage relevés, et peut être utilisés avec différents équipement sportifs, dont les VTT, BMX ou trottinettes. Les matériaux possibles pour construire un pump track sont la terre, l'asphalte, le bois ou la fibre de verre asphaltée.

- Pourquoi un pump track ?

Certaines communes aux alentours adoptent le pump track exemple du site de Montaudran ou St Alban ou encore Colomiers. Ce nouveau type de loisirs est en pleine expansion.

L'intérêt pour Montrabe serait d'enrichir son aménagement en structures sportives où les familles pourraient s'y retrouver et créer du lien.

Ce type d'aménagement permet de développer la motricité chez les plus jeunes et l'adresse ou la compétition chez les plus grands.

Nous sommes conscients que cela représente un gros budget et que le CMJ ne peut pas le financer entièrement.

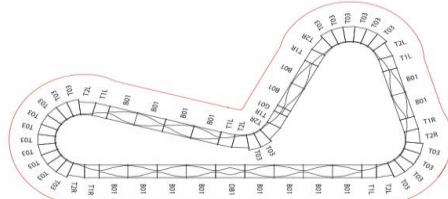
Cependant nous voulons bien participer aux travaux et consacrer une part de notre budget si besoin car nous sommes convaincus que le pump track peut faire des heureux sur la commune.

Nous avons la possibilité d'obtenir différentes sources de financement :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux DETR :
- Agence nationale de la cohésion des territoires
- Fonds national d'aménagement et de développement du territoire FNADT
- Dotation de soutien à l'investissement local
- Fonds européen de développement régional
- ADEME
- Caisse des dépôts
- ANS
- Les fédérations sportives (football...)



## PUMP TRACK MODULAIRE WORLD CUP



— Zone de sécurité de 2 m recommandée - Surface lisse, plane et sans obstacles

Autre agencement possible



### Inventaire

T1L+R	4+4
T2L+R	4+4
T03	22
B01	16
DB1	1
GO1	2

### Zone d'installation



### Principales caractéristiques

Longueur de la surface praticable	65m
Zone d'agencement	316m <sup>2</sup>
Poids net	2821kg
Volume de transport	42m <sup>3</sup>
Tient sur	13 palettes

### Certifications

EN1176-1:2009  
EN14794+AT:2012

### Matériaux

Surface de glisse antidérapante en fibre de verre composite renforcée  
Ossature en CP baké à 18 mm.  
Renfort en acier inoxydable galvanisé.

### Options et accessoires recommandés

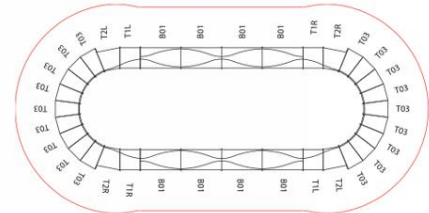
Kit d'entrée/de sortie  
Kit d'accélération  
Kit de protection urbaine  
Modules d'entrée/de sortie X1 (X1L et X1R)

### Coloris

	RAL9005
	RAL3020
	RAL5012



## PUMP TRACK MODULAIRE SPEEDRING



— Zone de sécurité de 2 m recommandée - Surface lisse, plane et sans obstacles

Autre agencement possible



### Inventaire

T1L+R	2+2
T2L+R	2+2
T03	18
B01	8

### Zone d'installation



### Principales caractéristiques

Longueur de la surface praticable	36m
Zone d'agencement	98m <sup>2</sup>
Poids net	1580kg
Volume de transport	25m <sup>3</sup>
Tient sur	7 palettes

### Certifications

EN1176-1:2009  
EN14794+AT:2012

### Matériaux

Surface de glisse antidérapante en fibre de verre composite renforcée  
Ossature en CP baké à 18 mm.  
Renfort en acier inoxydable galvanisé.

### Options et accessoires recommandés

Kit d'entrée/de sortie  
Kit d'accélération  
Kit de protection urbaine  
Modules B01 supplémentaires x 4  
Modules d'entrée/de sortie X1 (X1L et X1R)

### Coloris

	RAL9005
	RAL3020
	RAL5012

L'idée suscite l'attention des élus présents et sera soumis au Conseil Municipal lors des échanges concernant l'aménagement du « centre bourg » de la ville.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H10.**

## ANNEXE 1

### REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur est adopté par les élus du Conseil Municipal des Jeunes en début de mandat. Il fixe les règles communes que les élus sont tenus de respecter.

#### Article 1 – Présence, Absence, Ponctualité

Chaque membre du conseil Municipal des Jeunes s'engage à participer activement aux réunions.

En cas d'empêchement, l'élu s'excuse auprès de l'animatrice du CMJ au plus tard 48 heures avant la réunion (sauf cas exceptionnel). Il transmet le résultat de ses travaux et si un vote est à l'ordre du jour, il donne une procuration par écrit à un autre élu. Un membre ne peut pas avoir plus d'une procuration.

Chaque membre du Conseil Municipal des Jeunes s'engage à arriver à l'heure.

Chaque membre du Conseil Municipal des Jeunes est placé sous la responsabilité de ses parents jusqu'à la prise en charge par l'animateur du Conseil Municipal des Jeunes, au point de rendez-vous fixé au préalable.

#### Article 2- Organisation des séances

En début de chaque séance seront désignés par les membres du Conseil :

- Un président de séance : Il veille au respect de l'ordre du jour, de la bienséance des débats.
- Un secrétaire de séance : Il note tout ce qui est dit lors du Conseil.
- Le secrétariat, la rédaction des comptes rendus, l'envoi des convocations, le suivi des courriers seront assurés par l'animatrice du CMJ.

Les séances plénières du Conseil Municipal des Jeunes auront lieu en salle du conseil, à la mairie.

Il est prévu une séance par mois en dehors des vacances scolaire. Ces réunions peuvent se faire en visioconférence si la situation sanitaire ne permet pas de se voir en présentiel.

#### Article 3 – Respect de la parole de l'autre

Chaque membre du Conseil Municipal des Jeunes s'engage à être respectueux de ses interlocuteurs, à rester poli même en cas de désaccord majeur, à ne pas porter de jugement de valeur, à écouter le point de vue de l'autre.

La demande de prise de parole se fera par main levée et sera accordée par le président de séance ou au cas échéant par l'animatrice du CMJ.

#### Article 4 – La prise de décisions, les votes

Les décisions sont soumises au vote à main levée des membres du CMJ lors de la séance plénière. Les projets adoptés par la séance seront soumis, si nécessaire, par l'élu à la jeunesse au vote du Conseil Municipal ".

#### Article 5 – La méthode de travail

Les projets peuvent justifier la création de commissions en fonction des thèmes dégagés sur les professions de foi (affiche de campagne) des élus.

Ces groupes de travail permettent la mise en commun des recherches individuelles pour aboutir à la réalisation d'un projet collectif. Un rapporteur est désigné par le groupe pour présenter le résultat lors des séances plénières devant le Conseil Municipal présidé par Mr le Maire, lorsque le projet est à l'ordre du jour.



#### Article 6 – La communication

Le Conseil Municipal des Jeunes peut utiliser tous les moyens mis à sa disposition après en avoir informé le service communication par le biais de l'animatrice (affichage, panneaux lumineux, site internet de la ville, Facebook).

A la demande de la municipalité ou de l'ensemble du CMJ, et après accord du Directeur ou de la Principale de son établissement scolaire, il peut être amené à recueillir l'avis de ses camarades sur des points précis inscrits à l'ordre du jour des réunions.

#### Article 7 – Les aides extérieures

Des personnes qualifiées peuvent être invitées aux séances plénières ou aux réunions de groupe de travail afin d'apporter leur aide à la compréhension d'un dossier.

Les élus et services municipaux apportent leur appui aux jeunes conseillers pour faciliter la mise en place des projets.

L'animatrice, à la demande des jeunes élus, peut solliciter des rendez-vous avec des élus municipaux ou service de la commune.

#### Article 8 – La représentation

Le conseil Municipal des Jeunes peut être invité à d'autres réunions (municipale, associative...) afin d'exprimer le point de vue de la jeunesse.

Pendant toute la durée du mandat, avec ou sans cocardes, en mairie ou dans la ville, les jeunes conseillers représentent la ville et ses jeunes.

#### Article 9 – Démission, incapacité d'exercer son mandat, suspension, radiation

En cas d'abandon ou de situation exceptionnelle (déménagement, problèmes familiaux...) rendant impossible l'exercice du mandat, le jeune conseiller devra donner sa démission par écrit au service jeunesse scolaire.

Sera radié du CMJ tout membre s'étant rendu coupable d'une faute grave (violence verbale ou physique). La radiation peut être temporaire ou définitive après l'audition de l'intéressé.

#### Article 10 – Adoption du règlement

Le Conseil Municipal des Jeunes de MONTRABE adopte par délibération le présent règlement. Il pourra être complété, modifié par l'autorité municipale qui se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera utile.

## ANNEXE 2

### IDEE MENUS DU COLLEGE

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Entrée : Concombre ou salade de tomate	Entrée : Rosette au cornichon ou salade	Entrée : Velouté ou carotte râpée	Entrée : Tomate mozzarella ou radis
Plat légume : Haricots verts ou ratatouille	Plat légume : Riz ou lentilles	Plat légume : Frites de patates douces	Plat légume : Gratin de courgette
Plat viande : Cordon bleu ou rôti de bœuf	Plat viande : Poulet ou steak végétal	Plat viande : Steak haché ou côte de bœuf	Plat viande : Escalope de veau ou rôti de porc
Dessert : Salade de fruit ou fromage	Dessert : Tarte au chocolat ou biscuit	Dessert : Fruit ou fromage	Dessert : Fruit ou yaourt